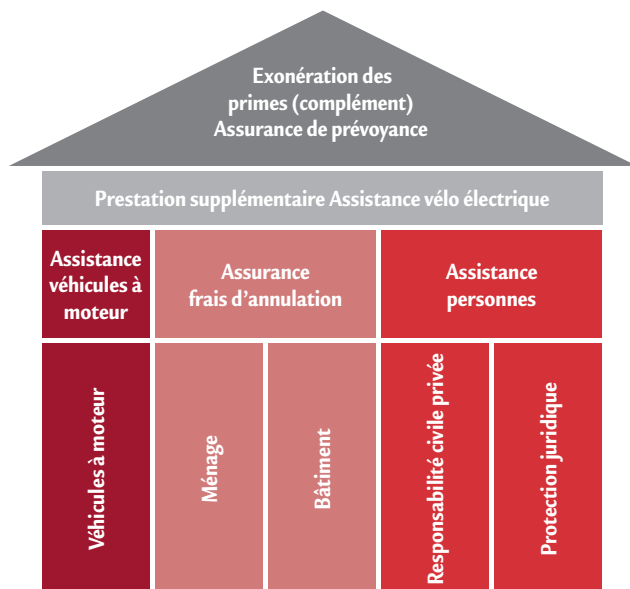


Pack zéro souci de Swiss Life Select: prestations spéciales



Modèle complet du pack zéro souci de Swiss Life Select

La conception du pack zéro souci est semblable à celle d'une maison. Il repose sur des fondations (produits d'assurance), coiffé d'un toit (prestations supplémentaires) offrant une protection complète.

Produits d'assurance au choix

Dans le cadre du pack zéro souci, vous pouvez souscrire, en tant que client, les produits d'assurance suivants:

- une assurance véhicules à moteur pour votre voiture de tourisme ou votre moto;
- une assurance ménage pour votre mobilier;
- une assurance bâtiment pour votre bien immobilier;
- une assurance responsabilité civile privée;
- une assurance protection juridique.

Ces produits d'assurance sont accompagnés de diverses extensions de couverture. Elles sont mentionnées dans la police d'assurance sous forme de conditions particulières des différents produits.

Prestations supplémentaires Swiss Life Select

Dans le cadre de la coopération entre Swiss Life Select et Helvetia, vous bénéficiez d'une gamme de prestations supplémentaires. Dans le cadre de la coopération, ces couvertures sont incluses pour vous.

Prestations d'assistance

Dans le cadre du pack zéro souci, vous pouvez profiter de trois couvertures d'assistance:

- assistance véhicules à moteur, 20 000 francs;
- frais d'annulation, 100 000 francs;
- assistance aux personnes, 250 000 francs;

Les couvertures des modules d'assistance sont définies dans les conditions générales d'assurance Assurance clients privés Helvetia, Assistance, édition septembre 2021.

La protection d'assurance pour l'assistance véhicules à moteur s'applique aux personnes vivant dans le logement commun avec le preneur d'assurance ainsi qu'à tous les passagers (nombre maximal de personnes selon le permis de conduire).

Veillez noter que vous ne bénéficiez pas directement de l'ensemble des trois modules. Ces couvertures dépendent des produits d'assurance souscrits dans le cadre du pack zéro souci.

- En souscrivant une assurance véhicules à moteur, vous bénéficiez de l'assistance correspondante.
- En souscrivant une assurance ménage et/ou bâtiment, vous bénéficiez d'une assurance frais d'annulation.
- En souscrivant une assurance protection juridique et/ou responsabilité civile privée, vous bénéficiez de l'assistance aux personnes.

Prestation supplémentaire Assistance vélo électrique

Dans le cadre du pack zéro souci, vous pouvez bénéficier d'une prestation supplémentaire, à savoir l'assistance vélo électrique. Vous en bénéficiez en plus si vous avez droit à tous les modules d'assistance (véhicules à moteur, frais d'annulation, assistance aux personnes). L'étendue précise des prestations figure dans les conditions générales d'assurance Assurance clients privés Helvetia, Assistance, édition septembre 2021.

L'exonération de primes en prestation supplémentaire

En complément de l'exonération des primes, incluse dans les produits d'assurance, vous bénéficiez d'une étendue des prestations élargie ainsi que d'un délai d'attente réduit. Exclusivement pour Swiss Life Select, cette couverture s'applique également en cas de chômage, d'invalidité et de décès. L'étendue précise des prestations figure dans les «Conditions d'exonération des primes pack zéro souci pour l'assurance ménage, responsabilité civile privée, bâtiment, protection juridique et véhicules à moteur», édition septembre 2021.

Assurance de prévoyance

Dans le cadre du pack zéro souci, vous bénéficiez en outre de l'assurance de prévoyance exclusive suivante: si en cas de sinistre, le preneur d'assurance a omis de signaler une aggravation essentielle du risque au cours des 24 derniers mois, Helvetia prend tout de même en charge le sinistre en dérogation aux Conditions générales d'assurance (CGA). Le preneur d'assurance est toutefois dans l'obligation de l'inclure avec effet rétroactif à partir du début du risque et de verser le supplément de prime correspondant.

Remarques importantes relatives au pack zéro souci de Swiss Life Select

Nous attirons votre attention sur les dispositions suivantes:

- La souscription de produits d'assurance dans le pack zéro souci intervient directement auprès d'Helvetia. Il s'agit d'un contrat d'assurance.
- Helvetia confirme l'acceptation de la demande par écrit ou par la remise de la police dans le délai légal. Si les risques à assurer (p. ex. véhicule) ou les bases de calcul des primes devaient changer significativement avant le début du contrat, le contrat d'assurance sera considéré sans objet. Dans ce cas, nous vous soumettrons une offre adaptée en conséquence.
- Dans le cadre de la coopération entre Swiss Life Select et Helvetia, les prestations Swiss Life Select zéro souci sont proposées exclusivement aux clients de Swiss Life Select souscrivant au pack zéro souci. Ces prestations sont caduques en cas de résiliation du contrat de coopération entre Swiss Life et Helvetia. A compter de la résiliation de la coopération, les éléments exonération de primes, assurance de prévoyance, assistance vélo électrique, assistance véhicules à moteur, frais d'annulation et assistance aux personnes ne sont plus proposés comme partie intégrante au preneur d'assurance. Les extensions de couverture dans le cadre des produits d'assurance demeurent jusqu'à la date d'échéance indiquée dans la police.
- En cas de résiliation d'un produit d'assurance, la couverture d'assistance générale du modèle complet peut devenir caduque. C'est notamment le cas lorsqu'aucun autre module de la couverture zéro souci selon le modèle ne peut être maintenu.
- Si vous vous prononcez contre le suivi par Swiss Life Select, les prestations Swiss Life Select zéro souci seront caduques, et ce, à compter de la date de redistribution de vos polices d'assurance via un autre canal de distribution.

Avec la proposition d'assurance, vous avez reçu des exemplaires des Conditions générales d'assurance. Vous trouverez les conditions les plus récentes sur www.helvetia.ch.